

Chef de centre d'incendie et de secours

Synthèse de l'offre

Employeur :	SDIS de La Haute Vienne
Grade :	Capitaine de SPP
Référence :	O08717120446
Date de dépôt de l'offre :	22/12/2017
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/09/2018
Date limite de candidature :	15/05/2018

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Haute-Vienne
Lieu de travail :	SDIS de La Haute Vienne 2 AVENUE DU PRESIDENT VINCENT AURIOL - B.P. 61127 87052 LIMOGES RP CEDEX

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Capitaine de SPP
Famille de métier :	Incendie et secours
Métier(s) :	Cheffe / Chef de centre d'incendie et de secours

Descriptif de l'emploi :

Le chef de centre assure la gestion et le maintien des moyens opérationnels et fonctionnels du CIS, sous l'autorité du chef de Pôle Territorial. A ce titre, il encadre l'ensemble des personnels du centre de Limoges-La Mauvendièrre (40 SPP et 31 SPV), et assure l'interface de son CIS avec sa hiérarchie, la direction et l'ensemble des services.

Profil demandé :

FAC et formation de chef de centre
Spécialités souhaitées : Filière EAP
Maîtrise de l'outil informatique (administrative et opérationnelle)
Capacités managériales et relationnelles

Qualités rédactionnelles
Grande disponibilité

Mission :

Missions Chef CIS :

- > Assurer l'administration générale du CIS, avec l'appui d'une secrétaire (ATS).
- > Gérer le potentiel opérationnel du CIS, en coordination avec les sous-officiers de garde.
- > Veiller à l'opérationnalité des locaux, du matériel et du personnel.
- > Veiller à la bonne application du Règlement intérieur du corps départemental, du règlement opérationnel et des dispositions internes de l'établissement.
- > Veiller au maintien de l'aptitude physique des personnels.
- > Assurer le suivi administratif des SPP et SPV (formation, carrière, ...).

Missions opérationnelles : Participer à la chaîne de commandement opérationnelle en qualité de chef de colonne.

Courriel : philippe.besson@sdis87.fr

Téléphone : 05 55 12 80 00

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.